

Clauses & Conditions **À LIRE**

Signature de contrat = Acceptation du respect des **Clauses & Conditions***.

La compréhension de ces dernières évitera les mauvaises surprises et garantira une expérience optimale...

- Chaque événement est officialisé par un contrat signé par le client. Tel que stipulé dans le contrat, par sa signature, le client admet avoir lu et accepté les différentes clauses et conditions.

- **Facture minimale VEN & SAM:**

(Mtl/Rive-SUD) **1200,00\$** avant taxes & service. (Mtl/Rive-Nord) **1400,00\$** avant taxes & service.

* MINIMUM DE 1100,00\$ AVANT TAXES & SERVICE LES AUTRES JOURS*

**** EN NOVEMBRE/DÉCEMBRE** (RIVE-SUD)**

La facture minimale doit atteindre :1500,00\$ avant taxes & service.

(MTL-RIVE-NORD) 2000\$ avant taxes & service.

- À la signature du contrat, le client s'engage à déboursier un **dépôt de sécurité de 500\$**.

Le paiement se fait par virement Interac au : **aventurelagrandebouffe@gmail.com**

- **La signature du contrat et réception du dépôt officialise votre réservation.**

Toutes modifications doivent être acheminées par **COURRIEL et acceptées par LaGrandeBouffe.**

- Le contrat doit être signé, au moins 2 semaines avant la tenue de l'événement. **Seul un/des ajout(s) de personne(s) est possible, après la signature du contrat.** Nombre final 7 jours avant l'événement.

- Allergies et contraintes alimentaires très graves pourraient occasionner des frais supplémentaires. Tout ajout de contrainte alimentaire post-réservation entraînera des frais supplémentaires. (Ex : ajouts d'invités avec allergies.)

*Voir Fichier FAQ ou contactez-nous pour les détails. Politique d'annulation ci-bas (page 2)

POLITIQUES D'ANNULATION

- Une annulation après la signature du contrat entraînera des frais équivalant aux frais administratifs (50,00\$). **(Pour tout délais de 30 jours ou + avant la date de l'événement.)**
- Une annulation après la signature du contrat entraînera des frais équivalant au dépôt de sécurité de **(500\$,00)*. (Pour tout délais de - de 30 jours et de + de 3 sem. avant la date de l'événement.)**

***ces frais sont transférables (-50\$) pour un report de date imminent ou échangeables (50%) en certificat cadeau. ***

- Une annulation après la signature du contrat entraînera une pénalité équivalente au dépôt de sécurité de **500\$.* (Pour tout délais de – de 3 semaines avant l'événement)**

***Non transférable/échangeable. ***

- **Période des fêtes, le client qui réserve s'engage à honorer les clauses du contrat et s'engage à payer la totalité due pour une d'annulation à – de 2 semaines avant l'événement. (15 nov. au 15 jan)**

ENTENTE D'ALLÈGEMENTS ET EXONÉRATION DE RESPONSABILITÉS

1. Par la nature du service événementiel à domicile, le client comprend et accepte les risques liés à un tel service en lien avec ses installations et biens personnels. Tous bris causé par LaGandeBouffe sera avoué et remboursé si tenu responsable. Tout bris réclamé par un client doit être annoncé avant le départ du chef sur place. Dans le contexte non souhaité d'une situation causant un bris notable et commis par un employé de LaGrandeBouffe, les mesures de responsabilités civiles sont prises en charge par le participant concerné et/ou client inscrit au contrat.

2. Tout participant ayant une/des allergie(s) est conscient des risques toujours présents face à tout intolérances alimentaires en contexte de service de restauration et affirme prendre les décisions/précautions nécessaires en lien avec la gravité de sa condition. Par la nature du service événementiel, LaGrandeBouffe garanti l'entièreté de ses manipulations mais ne peut garantir à 100% l'absence de traces d'allergènes possibles.

Contactez-nous pour de plus amples informations concernant les clauses d'exonération de responsabilités.

aventurelagrandebouffe@gmail.com